PUBLIÉ LE 16/11/2021 - MIS À JOUR LE 21/10/2022

Décision n° 2021-356 du 12/11/2021 - Nomination auprès du CSST "Révision des Bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux" à l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n°2019-396 du 4 novembre 2019 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des Bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2020-150 du 12 novembre 2020 portant prorogation du Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2021-355 du 12 novembre 2021 portant prorogation du Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des bonnes pratiques de préparation – Finalisation des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Révision des Bonnes pratiques de préparation - Finalisation des travaux » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur BENOIT (Philippe)
- Madame CHAMBIN (Odile)
- Madame CRAUSTE-MANCIET (Sylvie)
- Madame GODINOT (Valérie)
- Monsieur POULET (Jean-Philippe)
- Monsieur STORME (Thomas)
- Monsieur VIEL (Vincent)

Article 2 : La Directrice des métiers scientifiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 novembre 2021

Christelle RATIGNER-CARBONNEIL
Directrice générale